**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-claude

**AVIS PUBLIC DE L’ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

***E***st donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

***Q***ue lors de la séance tenue le 5 novembre 2018, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le premier projet de **«** **règlement numéro 2018-271-06 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d’autoriser l’usage « chenil» dans la zone AFD-1.»**

***Q***u’une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 décembre 2018 à 19h, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s’exprimer à ce sujet.

***Q***ue le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d’approbation référendaire.

***Q***ue le projet de règlement vise à :

* **autoriser l’usage « chenil» dans la zone AFD-1.**

La zone AFD-1 est située au nord-ouest de la route de l’Église. Elle est ceinturée par les limites municipales de Danville au nord et de Saint-Georges-de-Windsor au nord-Est et par le 6e Rang au sud-ouest.

L’illustration de la zone concernée par la modification proposée peut être consultée au bureau de la municipalité.

***Q***ue le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l’édifice municipal situé au 295, route de l’Église à Saint-Claude.

Donné à Saint-claude, ce 12ième jour du mois de novembre 2018

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

France Lavertu

Directrice générale, secrétaire-trésorière